

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5159/83 (Presse 29)

PROVISIONAL VERSION

828th meeting of the Council

- Transport -

Brussels, 23 February 1983

President: Mr Werner DOLLINGER,
Federal Minister for Transport
of the Federal Republic of Germany

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Herman de CROO
Minister for Transport
and for Posts and
Telecommunications

Denmark:

Mr Arne MELCHIOR
Minister for Public Works

Germany:

Mr Werner DOLLINGER
Federal Minister for Transport

Greece:

Mr Nicholas AKRITIDIS
Minister for Communications

France:

Mr Charles FITERMAN
Minister of State,
Ministry of Transport

Ireland:

Mr D.B. FITZPATRICK
Deputy Director-General
Department of Transport

Italy:

Mr Nicolo GRASSI-BERTAZZI
State Secretary,
Ministry of Transport

Luxembourg:

Mr Jean MISCHO
Deputy Permanent Representative

Netherlands:

Mrs N. SMIT-KROES
Minister for Transport
and Public Works

United Kingdom:

Mr David HOWELL
Secretary of State
Ministry of Transport

Commission:

Mr Georges CONTOGEOGIS
Member

COMMON TRANSPORT POLICY

In the first instance the Council heard a report by the President of the Council on his meeting with the European Parliament Committee on Transport on 25 January 1983.

Then the Council held a policy debate on the basis of the Commission communication entitled "Towards a common transport policy-inland transport."

The Council took note with great interest of the communication of the Commission, which represents a new approach to the problem of transport. In its discussion it took into account the specificity of this sector, which constitutes at the same time an economic activity and a public service. It also noted the historic heritage and geographical constraints which explain the divergent situation in the Member States of the various modes of transport, and notably the different balance as between rail and road transport.

It is awaiting the proposals announced by the Commission as an implementation of this new approach, and invited COREPER to study them and prepare its decision, so that it could make further progress at its next meeting in the development of a transport policy adapted to the present economic and social conditions and needs of the Community.

The Commission indicated that it intended in coming months to produce documents also on sea and air transport, and members of the Council also welcomed this intention.

P1 Berl 1/2
Note Bio
Bruxelles, le 22 fevrier 1983.

Note Bio (83)93 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

Preparation du Conseil Transport du 23 fevrier

(C. STATHOPOULOS)

Les ministres des transports se reuniront demain a partir de 11h a Bruxelles pour proceder a un debat d'orientation sur le developpement de la politique commune des transports.

La base de ce debat a ete fournie par la Commission avec sa communication au Conseil intitulee : "Vers une politique commune des transports - transports terrestres". Cette communication qui a ete adoptee il y a deux semaines (COM(83)58 final; voir P - 14) envisage une approche pragmatique, en proposant un programme de travail pour 1983-1984.

Il s'agit d'un document politique qui fixe le CADRE des lignes directrices d'une politique commune des transports dans le domaine des transports terrestres. Il est evident que la Commission, se felicite de la fixation d'une reunion extraordinaire des Ministres des transports. Elle attend pourtant un signe tangible de l'orientation politique du Conseil en ce qui concerne ses futurs travaux et l'indication que la methode et le cadre proposes sont dans les grandes lignes acceptables par le Conseil.

La Commission espere que le Conseil s'engagera dans un esprit aussi positif que possible a definir une politique commune des transports, comme condition prealable a l'unification du marche interieur. Il ne serait pas inutile de rappeler que le renforcement de ce marche interieur est un des objectifs cardinaux que le Conseil europeen de decembre dernier a Copenhague a fixe, afin d'affronter la crise economique de nos jours.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION ET RECOURS EN CARENCE

Il est mis a profit cette occasion afin de clarifier le lien technique entre la communication de la Commission et le recours en carence du Parlement contre le Conseil pour non-instauraton d'une politique commune des transports.

Le reexamen des orientations d'une politique commune des transports etait une necessite, le premier memorandum de la Commission en cette matiere date de 1960, alors que les Etats membres etaient au nombre de Six. La communication de 1973, le deuxieme texte sur ce meme sujet, ne pouvait pas encore concevoir pleinement les problemes qui se posaient juste apres le premier elargissement en matiere de transports. Les changements intervenus depuis lors - c'est-a-dire premierement l'adhesion de nouveaux Etats membres situes a la peripherie, faisant face a des problemes plus particuliers dus a leur eloignement et a leur configuration et, deuxiemement la crise petroliere avec des incidences considerables sur les transports - ces changements imposaient une reflexion sur la voie dans laquelle il convient de s'engager a l'avenir.

433

Celles-ci sont donc les vraies raisons de l'elaboration de la presente communication de la Commission, des raisons strategiques et pas une eventuelle opportunite tactique d'appuyer l'action d'une autre institution contre une troisieme institution. En outre le commissaire Contogeorgis avait promis en mars 1982, l'elaboration d'une telle communication avant la fin de l'annee passee lors de la discussion du rapport Carosino sur la politique commune des transports au Parlement. En mars 1982, alors que personne n'examinait encore au Parlement l'eventualite d'un recours en carence.

En raison du Conseil Affaires Etrangeres, nous n'avons pas fait de rendez-vous de midi mais nous avons neanmoins diffuse les documents suivants :

- IP 71 : Emprunt sur le marche japonais
- IP 67 : Extraits du discours de M. Burke devant le "Parliamentary and scientific committee" a Londres le 22 fevrier 1983
- Memo 18/83 : Suede

REMARQUE :

Nous vous avons fait retransmettre au depart de Bruxelles, une BIO qui nous avait ete envoyee d'Athenes sur la visite de M. Burke a Athenes. Nous vous prions de bien vouloir noter que cette BIO doit porter le numero 92. Merci.

Amities,
Manuel SANTARELLI. Comeur 15h////



Bruxelles, le 24 fevrier 1983.

Note Bio (83)93 suite 1 et fin aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

Conseil Transport (C. STATHOPOULOS)

Pas de decisions operationelles, mais - pour la premiere fois dans l'histoire du Conseil - un debat general sur l'etat et les possibilites de developpement de la politique commune des transports. Voila en quelques mots les resultats du Conseil des Ministres des Transports qui se sont reunis hier a Bruxelles sous la Presidence du Ministre allemand M. Dollinger.

La base de ce debat a ete fournie par la Commission avec sa recente communication au Conseil concernant les transports terrestres. Toutes les delegations ont remercie la Commission pour cette communication qui a ete consideree complete et dont la rectitude de l'analyse a ete pleinement reconnue.

En introduisant les propositions de la Commission, le Commissaire Contogeorgis a resume ses idees principales (voir P-14), tout en soulignant que la realisation des solutions proposees dans le domaine des transports est une condition prealable au renforcement du marche interieur, qui a ete fixe comme un objectif cardinal par le dernier Conseil europeen a Copenhague. Pourtant la conclusion du commissaire qu'il n'existe pas encore dans la Communaute un vrai marche commun des transports n'a pas ete partagee par les delegations des dix Etats membres, qui (dans l'optique du recours en carence du Parlement contre le Conseil) avaient tout interet a souligner qu'une politique commune des transports existe deja, mais qu'il etait necessaire de la developper.

. Au sujet de l'APPROCHE la plus propice pour assurer a l'avenir le developpement de la politique commune des transports, les points de vue des Etats membres varient entre deux positions extremes. Certains Etats membres favorisent des MESURES SPECIFIQUES uniquement afin de resoudre des problemes concrets (RU, DK, IRL, F), tandis que d'autres (I) plaident en faveur d'une APPROCHE GLOBALE pour definir un cadre general d'objectifs et de principes.

Toujours dans le cadre general d'une politique commune dans le domaine des transports terrestres neuf Etats membres se prononcent pour une prise en consideration des DIVERSITES GEOGRAPHIQUES ET STRUCTURELLES et pour la poursuite d'une politique qui n'implique PAS necessairement l'UNIFORMITE dans tous les pays. L'Italie craint qu'une telle approche n'empêche l'integration europeenne et suggere dans le cadre d'une telle integration la prise en charge par la Communaute du cout de la restructuration qu'une politique uniforme impliquerait (comme c'est deja le cas dans les domaines de l'agriculture et de la peche).

En ce qui concerne le RAPPORT entre le TRANSPORT ROUTIER et les CHEMINS DE FER l'analyse de la situation faite par la Commission s'est verifiée comme étant correcte. Dans une première prise de position les pays centraux de la Communauté (F,RFA,I) ont exprimé leur préoccupation pour une libéralisation du transport routier si elle n'était pas accompagnée par une politique contribuant à résoudre les problèmes des chemins de fer et en particulier à réduire leur déficit. De l'autre côté certains pays périphériques (UK, IRL, Gr mais aussi les pays du BENELUX) se sont prononcés en faveur d'une libéralisation du transport routier (augmentation du contingent communautaire qui est actuellement de l'ordre de 5%) afin d'éliminer progressivement chaque contrôle quantitatif.

A l'issue des travaux du Conseil la Présidence a exprimé son intention d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil-Transports les points proposés par la Commission dans sa communication (voir P-14, Annexe B, 1er semestre 1983). M. Contogeorgis a remarqué que les propositions qui y sont incluses sont de nouvelles propositions mentionnées à titre indicatif, et que le Conseil pourrait également statuer sur les autres propositions qui lui ont déjà été soumises auparavant.

Le commissaire a enfin annoncé l'intention de la Commission de soumettre au Conseil une communication concernant les transports aériens au mois de juillet 1983 et une autre pour les transports maritimes avant la fin de l'année.

Amitiés
M. SANTARELLI

COMEUR 11h.////

